

# THÉMA Réforme des rythmes scolaires : l'effet papillon



Le moins que l'on puisse dire c'est qu'il aura mûri. Des prémises de la partition à sa montée sur scène, il aura fallu, en effet, trente ans. Car ce concert des nouveaux rythmes scolaires se voulait tout à la fois : méticuleux dans l'agencement du set, réglé comme du papier à musique, il visait le pointillisme des orchestrations classiques et la modernité des scénographies contemporaines. Il aurait pu, sans nul doute, s'agencer dans une grâce parfaite. Recevoir les applaudissements et accueillir une critique élogieuse voire dithyrambique. Pourtant, alors qu'aujourd'hui se jouent les répétitions générales, force est de constater que les organisateur-rices ont oublié certain-es artistes en coulisses. Et que le spectacle risque d'en être gâché.

Coup de projecteur sur la mise en danse et en cadence des nouveaux rythmes scolaires, ses bénéfices et ses limites, ses impacts directs sur le Secteur Jeunesse et sur les solutions qu'il défend pour y faire face. Et rester sur scène !

# Une valse qui a mis l'temps

**Certain-es semblent tomber des nues. D'autres encore, être pris de court. En réalité, rares sont ceux-elles qui s'y sont préparés vraiment. Et pourtant. La partition n'est pas neuve. L'idée chorégraphique non plus. Et, si l'on regarde derrière, on ne peut faire qu'un constat : ça se bousculait si bruyamment en coulisse et depuis si longtemps qu'il devenait impossible de contenir côté cour comme côté jardin cette réforme aux pas lourds et impatientes.**

Ainsi, en 1990 déjà, comme au premier temps de la valse, Jean-Pierre Grafé, alors ministre et ami de Jacques Brel comme il aimait le mentionner lui-même, instaure la Commission « rythmes scolaires » afin d'en étudier une réforme. Elle analyse non seulement la possible réforme du calendrier annuel mais aussi la question de l'organisation de la journée et de la semaine d'école pour les enfants. À cette époque, la Commission recommande une année scolaire rythmée par une alternance de période de cours de sept ou huit semaines suivies de temps

de congé de quinze jours. Mais les conclusions de cette Commission restent alors étonnamment sans suite.

Malgré tout, en 1992, au second temps de la valse, la Ligue des familles décide de mener une large enquête. Elle démontre alors, de son côté, que 63,9 % des familles se montrent favorables au projet de réaménagement des rythmes scolaires. De façon surprenante, les familles les plus réticentes sont alors les familles les plus aisées et les plus favorables les familles les plus défavorisées.

Dans ses conclusions, ce rapport conditionne la réussite de ce nouveau calendrier à des préalables absolument incontournables. Il précise, par exemple, qu'un nouveau calendrier scolaire ne peut se mettre en place sans des mesures d'accompagnement adéquates pour accueillir les enfants en congé. Selon

ce rapport il serait même dangereux de lancer cette réforme de manière isolée et sans une préparation réfléchie, anticipée et sérieuse. Les balises de la chorégraphie étaient ainsi placées.

Puis vint le troisième temps de la valse, en 2015, quand l'école de gestion « Vlerick Business School » prend la relève des investigations précédentes pour mener une nouvelle étude davantage orientée vers l'impact de la réforme sur l'économie belge. Jusqu'ici réfractaire, il en ressort que le secteur du tourisme est à présent favorable aux nouveaux rythmes scolaires à l'unique condition que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté Flamande posent leurs vacances à des moments distincts. C'est alors l'économie et son intérêt personnel qui s'exprime. En effet, des vacances différées selon les régions permettraient au secteur du tourisme d'en tirer des bénéfices non négligeables d'un point de vue financier.

Au quatrième temps de la valse, le Groupe Central, en 2018, qui pilote la gouvernance du Pacte d'excellence en Fédération Wallonie-Bruxelles commande une étude de faisabilité concernant les rythmes scolaires à la Fondation Roi Baudouin.

Concrètement, elle est invitée à explorer les conditions d'accessibilité d'une modification des rythmes annuels, à l'exception de la dimension pédagogique, pour les différents acteurs impactés. À savoir : les adultes, les acteurs de l'école, le secteur Horeca, le tourisme et plus largement de nombreux acteur-rices de la société civile. L'étude est réalisée entre janvier et juin 2018 et révèle que, dans une large mesure, les acteur-rices consulté-es se sont spontanément exprimé-es plutôt en faveur d'un rythme 7/2, soit 7 semaines de cours suivies de 2 semaines de congé en motivant leur position par le bien-être et les apprentissages de l'enfant.

Cependant, ce nouveau rythme scolaire est largement conditionné à trois grands points d'attention incontournables :

D'abord, la réforme ne peut se faire de manière isolée. Elle doit s'inscrire dans une dynamique de transformation globale en intégrant d'autres aspects associés, de près ou de loin, à cette question : par exemple la manière d'évaluer, la valorisation des jours blancs, l'articulation du « scolaire » et de « l'extrascolaire ».

Ensuite, la réforme ne peut s'entamer sans repenser l'offre extrascolaire. Si l'on considère que tous les enfants ne sont pas égaux face aux temps libres et à l'organisation des temps en dehors de l'école, il faut s'attendre à ce que la modification des rythmes scolaires creuse ces inégalités si l'offre extrascolaire n'est pas un chantier prioritaire, en termes d'accessibilité notamment.

Dans l'étude de la Fondation Roi Baudouin, certain-es acteur-rices interrogé-es estiment même que, pour que l'implémentation de la réforme soit une réussite, il est indispensable que l'offre extrascolaire soit prête **avant** de mettre en œuvre la réforme elle-même. Il s'agirait, notamment, de tenir compte du budget additionnel aux associations pour se réorganiser et déplacer leurs stages d'été vers les nouvelles périodes de vacances tout en veillant à ne pas répercuter l'augmentation des coûts sur les familles, évidemment. De plus, il serait intéressant que l'école puisse développer de réels partenariats avec le monde extrascolaire en mettant,



par exemple, ses bâtiments à disposition pendant les nouvelles périodes de vacances.

Au final, l'objectif poursuivi est de détacher l'extrascolaire de son image de passe-temps afin d'en apprécier vraiment la valeur pédagogique et d'en faire un outil de planification de l'année scolaire à part entière.

Le troisième point d'attention est que la réforme ne peut se réaliser sans un alignement et une adaptation des autres agendas. En effet, elle nécessite une réarticulation d'autres rythmes tels que ceux de l'enseignement supérieur et universitaire, ceux des horaires des services publics de mobilité, des agendas culturels et sportifs, ceux des stages et des camps. Un alignement des rythmes entre communautés linguistiques est aussi demandé par les familles, même si, sur ce point, certain-es acteur-rices du tourisme et de l'Horeca s'y opposent.

L'étude met également en lumière qu'il serait plus judicieux de raccourcir le mois d'août que le mois de juillet car c'est davantage en juillet que les mouvements de jeunesse organisent leurs camps et c'est aussi à ce moment-là que les étudiant-es

sont le plus disponibles pour le bénévolat. Le dernier argument en ce sens est que certains parents partent anticipativement en vacances, fin juin.

Enfin, les résultats du rapport de cette recherche insistent sur le délai à prévoir si les conditions ci-dessus sont satisfaites. Il faudrait prévoir deux années entre le moment de l'annonce du changement de rythme et son entrée en vigueur afin de permettre à l'ensemble des acteur-rices d'adapter leurs agendas respectifs à ce nouveau rythme.

Au dernier temps de la valse s'installe la crise du coronavirus. À ce moment, en 2020, tous les moyens sont mis en œuvre pour endiguer sa propagation. Dans les écoles, les congés d'automne se voient prolongés pour atteindre 14 jours consécutifs au lieu des 9 habituels. Au retour en classe, un constat flagrant devant lequel on ne peut fermer les yeux : un absentéisme largement réduit tant chez les élèves que chez les membres du personnel. Aussi, cette observation, qui conforte les analyses existantes, souligne une fois de plus l'intérêt d'une réforme globale du calendrier scolaire.

Et c'est donc dans ce contexte que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en date du 30 mars 2022, décide de faire de la réforme une priorité pour la rentrée scolaire de septembre prochain.

**Les metteur-ses en scène avaient donc l'idée. Le placement des musicien-nes, les instruments, la régie son et lumière, pensées. Les études posaient un cadre clair. Les conditions de réussite avaient été données, répétées, largement explicitées. Il suffisait juste, alors, de prendre le temps, de vérifier la synchronisation de tous les partenaires avant de se lancer. Et surtout, d'insuffler les moyens, humains, logistiques et financiers nécessaires pour que l'orchestration soit une réussite.**



# The Final Count Down

**On déclenche donc le compte à rebours. Poussé-es dans le dos, les artistes montent sur scène, ils-elles ne peuvent plus reculer. Ne peuvent pas se défiler. Visiblement, les instruments sont loin d'être accordés mais il va falloir jouer. Offrir le spectacle, quoi qu'il en coûte, malgré les imperfections, le trac, la sensation de n'être pas tout à fait en place. Le public attend. On branche les guitares. On accorde la basse. La scène s'allume.**

Concrètement donc, l'année scolaire commencera le dernier lundi du mois d'août et se clôturera le premier vendredi du mois de juillet. Si le dernier lundi du mois d'août est un 30 ou un 31 alors l'année scolaire commencera l'avant-dernier lundi du mois d'août pour faire en sorte que le nombre annuel de jours de classe se situe dans un set musical constitué de 180 à 184 jours.

L'année scolaire alternera sept ou huit semaines de cours et deux semaines de vacances. Ainsi, elle comprendra quatre périodes de vacances de deux

semaines : vacances d'automne, vacances d'hiver, vacances de détente et vacances de printemps. Un rythme clair, une cadence régulière.

Et ce sont les vacances de Noël (ou d'hiver) qui serviront de point de départ de cette partition pour le calcul de l'année en intégrant systématiquement la fête de Noël et le Nouvel An en interlude.

Ainsi, pour l'année scolaire 2022-2023, la rentrée se fera donc le lundi 29 août et se terminera le vendredi 7 juillet 2023. L'année d'après, elle s'ouvrira le lundi 28 août et s'achèvera le vendredi 5 juillet 2024.

## Les bénéfiques de la réforme

Rappelons-nous quand même que les bénéfiques liés à cette nouvelle organisation sont nombreux et il serait dommage de condamner tout le concert

sur ses fautes d'accord, ses notes bleues ou ses dissonances. C'est donc avec objectivité que l'on peut avancer que ces nouveaux rythmes placent véritablement le bien-être des élèves en son cœur.

En effet, le rythme « 7/2 » semble mieux adapté à l'horloge biologique et à la physiologie de l'enfant. Le repos de l'élève aussi est un argument de poids car les périodes de deux semaines permettent de réellement se ressourcer, contrairement aux périodes d'une semaine. Il faudra néanmoins s'assurer que ces deux semaines ne seront pas prétexte à du travail à domicile mais qu'elles pourront être vécues comme un véritable moment de détente pour chacun-e.

De plus, ce nouveau rythme est régulier et structurant. S'il est adéquatement articulé à l'offre extrascolaire, il pourra marquer une continuité. Il permettra en outre une meilleure planification de l'année scolaire en interne pour les écoles.

Mais il offre aussi une belle occasion de lutter contre le décrochage scolaire et la perte des connaissances.

En raccourcissant les vacances d'été, on limite évidemment la perte des apprentissages durant cette période et particulièrement pour les enfants des milieux défavorisés, ce qui est une véritable plus-value pour ceux-celles-ci.

Parallèlement, pour l'accueil extrascolaire, comme le nouveau rythme apporte une vraie régularité, surtout pour les plus jeunes, cela créera inévitablement le

sentiment de routine dont ils-elles ont tellement besoin à cet âge. Ceci aura pour conséquence directe une meilleure continuité entre le scolaire et l'extrascolaire, moins de rupture et un sentiment de sécurité émotionnelle augmenté. Une réponse adaptée à leur besoin de repères, en somme.

Enfin, cette nouvelle organisation annuelle pourrait offrir de nouvelles possibilités de stages durant l'année. Le fait d'augmenter les vacances à deux semaines systématiquement rentabiliserait mieux les efforts logistiques et organisationnels autour des stages organisés. Cela

permettrait aussi de proposer une offre plus riche durant ces périodes. Ainsi, les parents seraient sans doute plus enclins à inscrire leurs enfants en stage une semaine car ils auraient ensuite la possibilité de pouvoir profiter pleinement d'eux l'autre semaine. Cela augmenterait donc le temps de qualité en famille. La réforme offrirait alors au Secteur Jeunesse une certaine stabilité dans l'engagement et l'implication de son personnel.

L'école, les parents et le Secteur Jeunesse peuvent, en somme, se réjouir unanimement de voir que l'enfant est au-devant de la scène des préoccupations et que si les choses bougent c'est d'abord dans leur intérêt. Qu'il était temps de dépoussiérer un système off, un peu down, héritage d'une époque révolue où les rythmes de l'école se calquaient sur les saisons et le travail agricole qui en découlait.





Jérémie Piscicelli, permanent, animateur et coordinateur au Service Protestant de la Jeunesse nous dit : « Pour les enfants, le nouveau rythme me paraît tout à fait bénéfique. Personnellement, je suis très content de la réforme mais ça va être un casse-tête logistique et de Ressources humaines tant que le monde ne s'aligne pas. Qu'est-ce que ce serait bien que le monde s'adapte au nouveau rythme des enfants au lieu de râler ! »

## Les limites de la réforme

Et si le rythme tourne mal, c'est qu'il y a quelque chose de bancal dans le tempo. Car toutes les précautions n'ont pas été prises, les points d'attention ou conditions d'accessibilité largement évacuées. Et cela inquiète. À raison. Il se pourrait en effet que le nouveau calendrier tourne au drame. Pour le Secteur Jeunesse, en tout cas.

D'un point de vue purement scolaire, déjà, on peut déceler des failles. En effet, ce nouveau rythme augmente la période d'hiver. Sept semaines de cours en janvier-février seront plus longues que la période actuelle et fatigueront davantage les enfants qui ont plus besoin de repos à cette période de l'année. Ce qui est évidemment paradoxal, voire contradictoire, au bien-être et au respect de la physiologie de l'enfant. Pour les élèves en difficulté, des périodes de 7 semaines de cours et de 2 semaines de vacances seraient l'une et l'autre trop longues pour leur permettre de bénéficier d'une scolarité qui convienne à leurs besoins spécifiques.

Pour les parents, le nouveau calendrier scolaire serait moins aligné avec celui du monde du travail. Il serait donc opportun de repenser l'organisation des régimes de vacances dans le monde de l'entreprise. Mais cela ne semble pas à l'ordre du jour actuellement.

Et puis il y a les partenaires en coulisses : le Secteur Jeunesse. Ceux-celles qui encadrent les enfants sans qu'on ne les voie vraiment, sans qu'on ne les prenne au sérieux parfois même. Ces technicien-nes de


l'ombre qu'on n'a pas vraiment pris le temps de mettre au diapason. À qui on n'a même pas vraiment donné d'instrument pour jouer d'ailleurs.

Pendant les vacances d'automne et de détente les enfants bénéficieront d'une semaine supplémentaire de congé. L'offre des stages devra donc augmenter, c'est évident. Mais comme les vacances des écoles supérieures et universitaires ne sont pas alignées, les étudiant-es seront alors en cours à ces moments-là. En été, comme le nombre de semaines de vacances diminuera mais pas le besoin d'accueil quant à lui, il faudra prévoir une plus grande offre en moins de temps, et cela pourrait passer par des emplois contractuels faute de bénévoles, ce qui impacterait le coût de l'accueil pour les parents. De cette manière, les organisateur-rices de stages/camps auront davantage de difficultés à trouver des bénévoles durant les nouvelles périodes de vacances. On risquerait donc de voir des opérateurs privés prendre la place des mouvements de jeunesse. Il en résulterait aussi un renforcement des inégalités socio-économiques car le prix des stages des opérateurs privés est inévitablement plus cher que les autres.

Or, et c'est extrêmement important à souligner, il ne faut pas se contenter de développer des solutions allant dans ce sens car l'engagement bénévole est au cœur de l'ADN des OJ et est gage de qualité de l'accueil des enfants. Perdre le bénévolat serait, en soi, un drame, si l'on peut dire, d'un point de vue éthique.

Enfin, durant les vacances d'été, de nombreuses familles, surtout défavorisées, rencontrent des difficultés à inscrire leurs enfants à des stages, surtout s'ils sont coûteux. Raccourcir les vacances d'été augmenterait donc de facto ce phénomène inquiétant.

Et puis, il y a ce qui inquiète le plus : la croissance du coût des camps d'été et la diminution de leur qualité. En effet, raccourcir l'été de deux semaines risque



de condenser la demande de camps et de réduire les périodes et possibilités d'organisation de ceux-ci. Il faut alors s'attendre à ce qu'une concurrence s'installe pour la location des infrastructures ou du matériel avec, comme résultante inéluctable de voir les prix des camps s'enflammer. Et peut-être plus grave encore : si l'on doit, par exemple, raccourcir les camps en été, ils perdront de facto en qualité. En effet, perdre des jours, c'est perdre en dynamique de groupe, c'est perdre en animation, c'est perdre une partie du vivre ensemble et de ses apprentissages. Et c'est un compromis qu'aucun acteur-rice ne veut faire, bien sûr. Resterait donc comme seule option le contre choix d'une offre réduite, ne pouvant transférer les semaines d'animations d'été sur les autres périodes de vacances. Un sacrifice difficile, inimaginable même.

Nous vivons donc une situation de crise dont les issues sont peu nombreuses. D'ailleurs si l'on en revient aux chiffres, actuellement l'asbl Atouts Camps qui labellise les endroits de camps en Wallonie, répertorie sur son site 230 endroits labellisés. Et même si cela qui peut sembler beaucoup, vu de l'extérieur, Lionel Bulpa, chargé de projets chez Atouts Camps se dit quant à lui fort alarmé :

« Aujourd'hui déjà le marché est tendu. En ce mois de mai 2022 plus de dix groupes sont encore à la recherche d'un endroit de camp pour cet été. Il faut dire que les crises successives de ces dernières années ont eu un impact non négligeable sur le marché des endroits de camp. D'abord, la peste porcine africaine de 2018 a entraîné des conséquences importantes sur les endroits labellisés, notamment les bâtiments. Souvent gérés par des associations bénévoles. Cette année-là, de nombreux bâtiments n'ont pu être loués l'été et cela a généré des conséquences directes sur les trésoreries, les mettant en grande difficulté.

La crise sanitaire de 2020 ensuite où, de nouveau, certains bâtiments n'ont pu être loués. De ce fait,

certaines associations bénévoles ont été incitées à abandonner la gestion des lieux, se trouvant alors dans l'incapacité à continuer de les entretenir, faute de revenus suffisants pour les supporter. Parallèlement, pour les prairies labellisées, ce sont davantage les inondations de 2021 qui les ont affectées. À ce moment-là, beaucoup de prairies de qualité se sont trouvées sous eaux, impossibles à exploiter pour un camp. Ainsi, par solidarité avec les mouvements de jeunesse, de nombreux propriétaires de prairies non labellisées les ont proposées alors comme alternative ponctuelle. Aujourd'hui, ces propriétaires sont restés sur le marché avec cette conséquence : ceux-celles qui autrefois étaient labellisés se voient concurrencés et ne voient plus l'intérêt d'obtenir le label qualité qui les contraints à un cahier de charge et à un prix plafonné, contrairement aux autres. De cette manière, pour cette année déjà, nous nous trouvons face à un cruel manque d'endroits de camps de qualité.

Alors, pour l'année prochaine, avec le changement des rythmes scolaires, la difficulté principale résidera dans une augmentation des demandes pour une période restreinte puisque les élèves iront à l'école jusque début juillet alors que c'est justement cette période-là la plus fréquentée par les mouvements de jeunesse. Dès lors, on estime déjà le manque d'endroits de camps dans une fourchette allant de 400 à 600. Ce qui pourrait être catastrophique. »

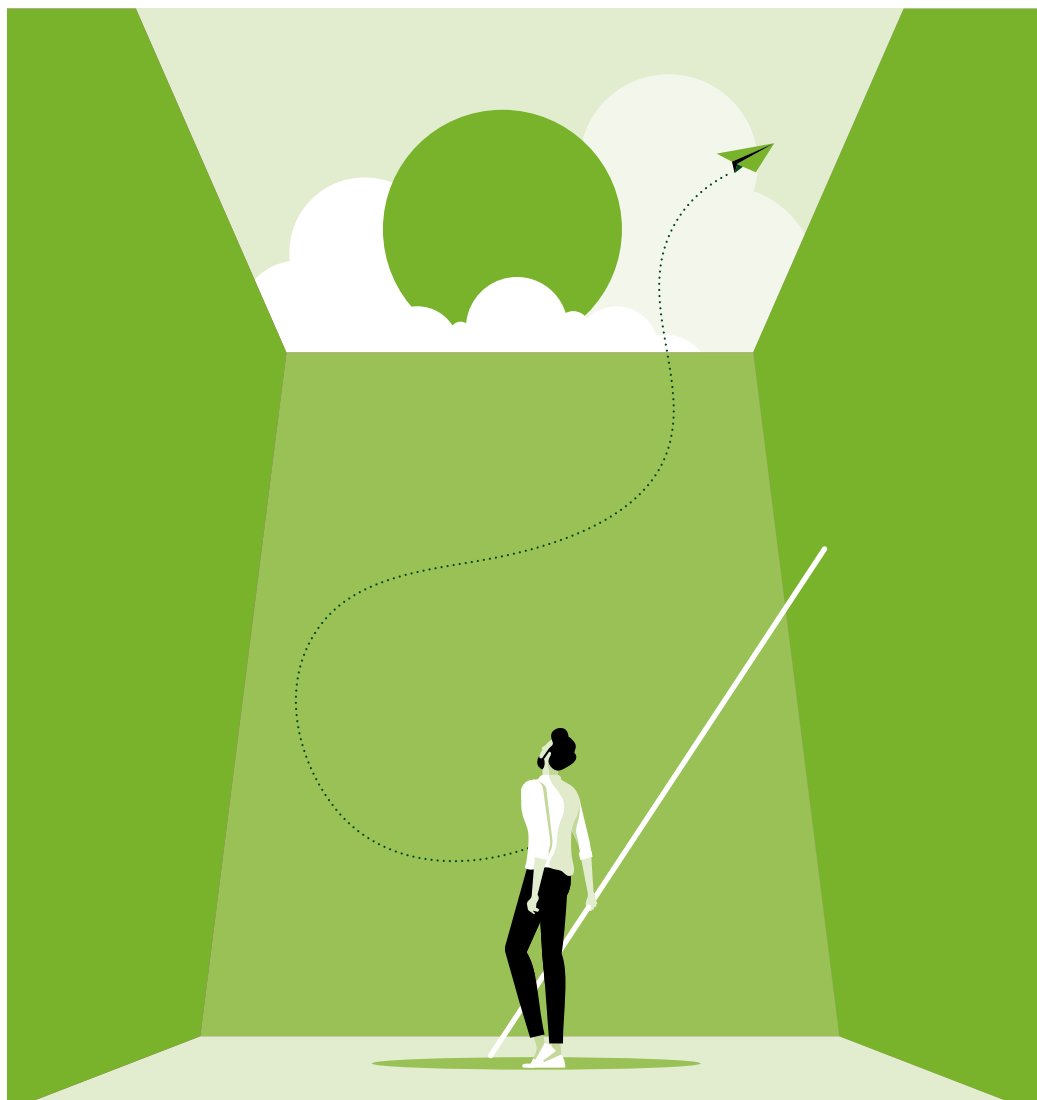
« Alors, bien sûr, et bien malheureusement d'ailleurs, les mouvements de jeunesse trouveront des solutions, s'ils le doivent sans soutien extérieur : les groupes accepteront de partir coûte que coûte dans des endroits trop chers qui subissent l'inflation liée à l'offre et la demande ou des endroits qui ne rencontrent pas les normes de qualité, voire insalubres parfois. » Ce que personne ne souhaite, soyons clairs. Alors, très logiquement, les groupes s'affolent. « En général c'est en septembre que les staffs commencent leur recherche de lieux pour l'été. Nous sommes au mois de mai 2022 et cette



année, tout le monde anticipe. La saison 2023 est déjà entamée. »

**Résumons : Dans cette situation, aujourd'hui, une seule évidence, effrayante : plus de 2 000 groupes, soit environ 100 000 jeunes se mettent en quête d'un endroit de camp pour l'été 2023, au risque de ne pas en trouver ou de devoir en brader la qualité fautive**

**d'alternatives acceptables. Les stages, quant à eux, se trouvent également menacés dans leur qualité, leur accessibilité voire dans leur existence pure, même. Et l'on pourrait, si personne n'agit, se trouver coincés dans une impasse, piégés dans des loges murées sans issue de secours, sans porte de sortie, avec comme seul refrain entêtant « another brick in the wall ».**



# The Show Must Go On

Pourtant, des solutions existent. C'est ce que le Secteur Jeunesse ne cesse de dire et réclamer. Que ce soit via la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse à l'intention de la ministre de la Jeunesse Valérie Glatiny, le plaidoyer « Où sont passés les endroits de camp ? » des mouvements de jeunesse ou encore leurs réserves exprimées dès début 2021 à la Ministre de l'Enseignement Caroline Désir. Le secteur crie, hurle, se positionne mais il semblerait que le micro ne soit pas branché ou que les larsens empêchent son audibilité. Car les besoins sont nombreux certes mais y répondre ne paraît pas complètement impossible. Et la liste des solutions ou adaptations envisageables pour éviter le fiasco semble cohérente.

En ce qui concerne la problématique du non-alignement des écoles supérieures et universitaires à la réforme et sa conséquence directe de perte des jeunes bénévoles pendant les périodes de vacances rallongées, on pourrait prévoir des moyens financiers

et/ou des emplois pour l'engagement d'animateur·rices contractuel·les afin de construire des équipes avec moins de volontaires ou d'étudiant·es. Ainsi, on éviterait l'explosion des opérateurs privés, tout en maintenant la qualité de l'accueil et en offrant la possibilité à chacun·e de s'inscrire en stage.

On pourrait aussi valoriser l'engagement des jeunes dans le secteur de l'animation ou de l'accueil. Il pourrait être intéressant de mettre en place des facilités pour qu'ils-elles n'aient pas à choisir entre leur engagement et leurs études.

Mettre en place des congés citoyens pour les étudiant·es pourrait ainsi être une solution tout à fait satisfaisante, et motivante même, pour les jeunes qui souhaiteraient continuer de s'engager. De cette manière on valoriserait le jeune bénévole

et, conséquemment, on valoriserait tout le Secteur Jeunesse en établissant des ponts entre des mondes qui ne se côtoient que trop peu.

Mais ce sont pour les camps d'été que les idées nouvelles sont les plus nombreuses. La première serait de mettre sur pied un appel à projet pour subventionner, sous condition, les propriétaires acceptant d'effectuer les travaux nécessaires permettant l'augmentation des lieux, prairies ou bâtiments, et/ou le nombre d'enfants dans de bonnes conditions. De cette manière, on garderait la qualité des lieux tout en les multipliant, on en augmenterait la capacité, on veillerait aussi à maintenir la sécurité des enfants. On estime, par exemple, qu'il serait nécessaire de labelliser 150 nouvelles prairies à l'avenir et que cela reviendrait à un soutien financier de 750 000 euros. Conséquemment, bien sûr, si on augmente les endroits, il faudrait aussi penser à augmenter le matériel disponible au centre de prêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Et même si, l'année dernière, de manière exceptionnelle, 30 000 euros ont déjà été débloqués la ministre de la Jeunesse Valérie Glatigny pour l'achat de tentes par les fédérations de mouvement de jeunesse, cela ne suffit pas à répondre aux besoins actuels des groupes locaux. À l'aube de la réforme des rythmes scolaires, c'est l'augmentation structurelle du nombre de tentes en prêt qu'il faut viser en la plaçant comme un objectif absolument prioritaire.

Une autre piste, plus créative celle-ci, serait d'augmenter les endroits de camps en dehors du sud de la région Wallonne. En effet, la culture des mouvements de jeunesse veut qu'ils se dirigent de manière instinctive vers la Province de Luxembourg pour leurs camps, instiguant de facto une pression démographique importante pendant l'été dans certaines communes et des difficultés de cohabitation inhérente à cette augmentation de la population estivale. Actuellement, en effet, La Province de Luxembourg juggle, à elle seule, 30 % des camps d'été contre à peine 10 % pour le Hainaut

et seulement 2,6 % pour le Brabant-Wallon. Il serait donc tout à fait opportun de développer une nouvelle offre d'endroits labellisés dans ces deux dernières provinces.

Le développement d'une nouvelle culture géographique des endroits de camps est donc une des clefs essentielles pour répondre aux demandes des mouvements. Mais, évidemment, cela demande un investissement financier dans le renforcement d'Atouts Camps afin de mener une nouvelle communication adéquate vers les propriétaires de lieux ou de prairies, et conséquemment, en termes d'emploi, pour mener ce projet à bien. Factuellement, cela représenterait pour l'asbl, le recrutement de deux équivalents temps plein pour la mise en place d'un projet visant à ouvrir 40 nouveaux endroits par année ainsi qu'un soutien financier à la modernisation de son site internet.

Une troisième solution concrète serait de réaliser des partenariats avec la Flandre qui, elle, n'entre pas dans la réforme des rythmes scolaires. L'idée consiste évidemment à chercher à communautariser les endroits de camps sur l'ensemble du territoire belge ce qui augmenterait l'offre de façon conséquente. Apparemment, des contacts vers la Fédération des mouvements néerlandophones ont été enclenchés mais malheureusement aucun accord concret n'a encore pu se celer à ce jour.

Et comme notre pays possède une grosse culture des camps, avec pour conséquence, souvent, des prairies rares et chères, pourquoi ne pas aller voir ailleurs ? En effet, nos voisins Luxembourgeois et Français n'ont pas cette culture, eux. Nous pourrions dès lors tout à fait imaginer partir en camp dans les pays limitrophes, à condition que ces endroits, comme chez nous, proposent un accueil de qualité sur lequel il faudrait travailler en amont.

Une autre solution encore, relativement simple et finalement très évidente serait de faciliter l'accès aux espaces scolaires et aux salles communales pour les



Organisations de Jeunesse. En effet, ils pourraient être des lieux presque parfaits pour les camps. Libres l'été, les écoles ne demanderaient effectivement que peu d'aménagements pour être en mesure d'accueillir des enfants en camps. Les salles communales, quant à elles, disposent déjà de cuisines et de matériels utiles à la vie en collectivité. Les aménager serait relativement simple : des cloisons pour installer les dortoirs et des blocs sanitaires en extérieur suffiraient à les rendre adéquats aux camps, elles aussi. En les proposant pour une occupation estivale, les écoles continueraient donc de vivre pendant la période de latence qu'est l'été et les salles communales augmenteraient leur rentabilité. Mais pour développer ces incitants, pas de secret : il faudrait que le subside « endroit de camp », aujourd'hui encore plafonné à 12 500 euros et permettant aux propriétaires d'aménager leurs lieux labellisés, soit augmenté à hauteur de l'inflation

des matières premières dans le domaine de la construction.

Enfin, une dernière solution, presque évidente celle-ci, serait de soutenir les aménagements des locaux dont disposent les mouvements de Jeunesse à l'année et dont certains sont d'ailleurs propriétaires. Ici, de surcroît, et plus qu'ailleurs, tout est déjà pensé pour la collectivité et les frais pour accueillir des camps l'été seraient non seulement extrêmement rentables mais aussi financièrement peu lourds à supporter. Malheureusement, en dehors du subside « Infrastructures » de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui permet juste la sécurisation des locaux, il n'existe à ce jour aucune aide supplémentaire sur laquelle les mouvements de jeunesse peuvent s'appuyer.

On l'aura compris. Même si le changement des rythmes scolaires possède des failles, des ratés

de tempo, des imperfections chorégraphiques, il est néanmoins possible d'imaginer des adaptations réalistes, créatives et le Secteur Jeunesse n'est pas en reste pour en proposer d'ailleurs. Capable de se réinventer, de s'engager, et d'œuvrer en faveur du bien-être des enfants et d'un accueil de qualité, force est de constater qu'il n'est pas un artiste à laisser en coulisse ou un-e technicien-ne de l'ombre désœuvré. Ainsi, lui permettre d'accéder à la scène pourrait, à bien des égards, lui offrir l'occasion d'assurer le spectacle et, potentiellement, de le sauver des écueils que le nouveau rythme pourrait essayer.

Tout à coup donc, le 29 août 2022 est à nos portes. C'est demain. Ou dans une heure. Il est là, déjà, et nous ne pouvons plus reculer. Demain, le paysage organisationnel du monde scolaire s'ouvrira un nouveau visage. Moderne. Contemporain. Actuel. Dans l'air du temps. À l'image de notre mode de

vie, de nos nouvelles cultures éducationnelles, remettant l'enfant et son bien-être au centre des préoccupations. **Et c'est très probablement une avancée majeure pour notre système éducatif vieux comme le monde, poussiéreux, grabataire presque. Plus rien ne l'empêchera d'avancer, maintenant qu'il est en marche. Et tant mieux. Espérons donc seulement que le monde politique puisse enfin entendre, mieux même, écouter, les besoins corollaires du Secteur Jeunesse sans lequel tout le système pourrait vaciller. Car, ce qui se joue en arrière-scène, pour l'ensemble de l'extrascolaire, c'est à la fois l'accessibilité à un tourisme social et aux stages qui puissent rester tant qualitatifs que quantitatifs que nos jeunes puissent continuer de bénéficier, extra muros de leurs écoles, de ces moments constructeurs d'identité !**

Catherine MAYON ■

## Sources

Administration générale de l'Enseignement, Direction générale de l'Enseignement obligatoire. *Pour un Pacte d'enseignement d'excellence, Note d'orientation, chantier 16, Réviser le rythme scolaire annuel*, 2021.

Fakroune, J. *Addendum de l'Avis de la CCOJ relatif à la Réforme des rythmes scolaires*, 23 décembre 2021.

Fédération Wallonie-Bruxelles. *Circulaire 8535, Adoption définitive de la réforme des rythmes scolaires*, 30 mars 2022.

Fédération Wallonie-Bruxelles. *Circulaire 8568, Réforme des Rythmes scolaires : mise à jour des règles et consignes pour les membres du personnel*, 2 mai 2022.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. *Avant-projet de décret relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels aux élèves de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre*, 8 octobre 2021.

Les Scouts Baden-Powell de Belgique, Les Guides catholiques de Belgique, La Fédération Nationale des Patros, Les Scouts et Guides Pluralistes de Belgique, Les Faucons Rouges. *Où sont passés les endroits de camps ? Un plaidoyer des 5 mouvements de jeunesse francophones suite aux conséquences de la crise sanitaire, du projet de réforme des rythmes scolaires et de décisions politiques diverses*, 22 février 2022.

Les Scouts Baden-Powell de Belgique, Les Guides catholiques de Belgique, La Fédération Nationale des Patros, Les Scouts et Guides Pluralistes de Belgique, Les Faucons Rouges. *Réforme des rythmes scolaires : les mouvements de jeunesse francophones expriment leurs réserves à la Ministre de l'Enseignement*, Bruxelles, 24 février 2021.

Ortmann, G., *Étude de faisabilité visant à explorer les conditions d'acceptabilité du projet réforme de rythmes annuels « 7/2 »*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2018, 90 p.